

LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)



POUR LES PARENTS AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS

**NOUVEAUTE DU CHEQUE 2008 :
MISE EN PLACE D'UN CODE
MASQUE SUR CHAQUE CHEQUE.
MAIS ATTENTION : RESPECTEZ BIEN
LES CONSIGNES CI-DESSOUS.**

Désormais sur chaque chèque, une zone grisée apparaît sous laquelle se cache un code permettant d'effectuer le paiement via Internet. Pour découvrir ce code il suffira de gratter cette zone.

Grattage OBLIGATOIRE : *dans le cadre de l'emploi direct, si vous utilisez vos Chèques Domicile CESU pour payer votre intervenant via le site Internet de CHEQUE DOMICILE. Désormais, pour effectuer cette opération, vous devrez gratter la zone grisée située sur le chèque et reporter le code, lors du paiement en ligne de votre intervenant.*

Grattage INTERDIT : *dans le cadre du paiement d'un prestataire ou d'une remise de Chèques Domicile CESU en mains propres à votre intervenant. En cas de non respect, le chèque serait invalidé et donc inutilisable sous sa forme papier.*

En proposant cette formule qui a rencontré un franc succès après seulement 3 mois d'existence nous avons la confirmation que nous répondons une fois de plus à vos attentes. Votre satisfaction est notre récompense et cela nous encourage à encore faire mieux dans les prochaines années.

Nous espérons que vous serez encore plus nombreux à utiliser le CESU cette année que nous vous souhaitons la meilleure possible.

Bonne année à tous .

*Pascal BAHNWEG
Secrétaire adjoint
Elu CFDT*

*Marcel SARPAUX
Secrétaire du CE
Elu CFE/CGC*

Rendez-vous à ne pas manquer avec l'équipe enfance
du CE et les conseillers CHÈQUE DOMICILE

**MARDI 29 JANVIER 2008 À GUYANCOURT
JEUDI 7 FÉVRIER 2008 À AUBEVOYE
DE 12H À 14H**

**RENSEIGNEMENTS CESU
 PLATE-FORME CHEQUE
 DOMICILE
 N° AZUR 0810 810 840
 (Prix d'un appel local)**



Qu'est ce que le CESU ?

Le Chèque Emploi Service Universel est un titre de paiement sécurisé qui permet aux particuliers de payer les services à la personne effectués à domicile par un salarié ou un organisme agréé (association, entreprise, établissement public), ainsi que la garde d'enfants à l'extérieur du domicile, par une assistante maternelle agréée ou une structure (crèche, halte-garderie, centre aéré,...). Il permet également de déclarer les salariés en cas d'emploi direct, moyennant le respect d'une procédure particulière.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée qui ont des enfants de moins de 4 ans.

Quelles sont les dépenses qui peuvent être réglées par CESU ?

- La garde d'enfants hors du domicile (crèche, assistante maternelle agréée, jardin d'enfants, halte-garderie, garderie périscolaire).
- La garde d'enfants à domicile.
- L'entretien de la maison et travaux ménagers.
- La collecte et livraison de linge repassé.



ATTENTION : Il vous appartient avant de commander de vérifier si ces structures acceptent ou non le CESU.

A NOTER : si votre prestataire ou votre structure de garde d'enfants n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous sans plus attendre du service bénéficiaire CHÈQUE DOMICILE : reseau@chequedomicile.fr

Participation du CE GUYANCOURT

La valeur faciale du chèque est de 20 euros (cette valeur est unique).

Le CE subventionne jusqu'à 75 chèques de 20 € par ouvrant droit par an et par enfant de moins de 4 ans.

GRILLE DE SUBVENTION VALABLE JUSQU'AU 31/12/08

GROUPEMENT	CATÉGORIE	QUOTIENT FAMILIAL (voir brochure vacances 2007)	% DE SUBVENTION	CESU : valeur nominale 20 €	
				SUBVENTION	PARTICIPATION
R1	C1 à C3	moins de 11 500 €	30 %	6 €	14 €
R2	C4 à C6	de 11 501 € à 15 438 €	28 %	5,6 €	14,4 €
R3	C7 à C9	de 15 439 € à 19 375 €	26 %	5,2 €	14,8 €
R4	C10 à C12	de 19 376 € à 23 313 €	24 %	4,8 €	15,2 €
R5	C13 à C15	plus de 23 313 €	22 %	4,4 €	15,6 €



**INFORMATION CESU AU CE
SECTEUR ENFANCE**
TEL : 01.768.54.910 ou 01.768.52.994
email : ce-tcr.enfance@renault.com

Quels sont les avantages fiscaux dont vous bénéficiez en utilisant le CESU ?

En plus de la subvention de votre CE, vous profitez d'un crédit d'impôt de 50 % sur les dépenses engagées restant à votre charge (votre participation sur les Chèques Domicile CESU et les sommes payées par un autre moyen de paiement). **Une attestation des sommes à déclarer vous sera délivrée en début d'année par le CE.**

Récapitulatif pour une heure de prestation à 20 €

	R1	R2	R3	R4	R5
Valeur du CESU	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Subvention du CE	6 €	5,6 €	5,2 €	4,8 €	4,4 €
Coût d'achat d'un chèque	14 €	14,4 €	14,8 €	15,2 €	15,6 €
Crédit d'impôt de 50 % de la participation	7 €	7,2 €	7,4 €	7,6 €	7,8 €
Coût de revient d'une heure de prestation pour le salarié	7 €	7,2 €	7,4 €	7,6 €	7,8 €

Récapitulatif pour l'achat des 75 chèques de 20 €

	R1	R2	R3	R4	R5
Valeur du carnet CESU	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €
Subvention du CE	450 €	420 €	390 €	360 €	330 €
Coût d'achat de 75 chèques	1050 €	1080 €	1110 €	1140 €	1170 €
Crédit d'impôt de 50 % de la participation	525 €	540 €	555 €	570 €	585 €
Coût de revient de 75 heures de prestation pour le salarié	525 €	540 €	555 €	570 €	585 €

Comment commander vos CESU ?

Le formulaire de commande est à remplir pour chaque nouvelle commande. Ce formulaire est à disposition :

- au service vacances
- à la permanence du Gradient
- sur le site internet du CE

Important : vous pourrez passer votre commande le jour des forums.

Transmettez-le au Comité d'Etablissement **avant le 20 de chaque mois dernier délai.**
Fournir la feuille d'impôt sur les revenus 2006 pour les commandes 2008.

Vos Chèques Domicile CESU vous seront remis au CE en fin de mois.

- **Minimum par commande : 10 chèques de 20 euros.**
- **4 commandes maxi de chèques dans l'année.**

Attention LES CHÈQUES SONT UTILISABLES
JUSQU'AU 31 JANVIER 2009.
LES CHÈQUES NON UTILISÉS AU DELÀ DE CETTE DATE
NE SERONT PAS REMBOURSÉS.



Comment utiliser le CESU ?

Vous employez déjà quelqu'un

Vous devez d'abord affilier cette personne auprès du Centre de Remboursement du CESU :

- **CRCESU 93738 Bobigny Cedex 9**

Ce document est téléchargeable sur le site www.chequedomicile.fr

Deux possibilités de paiement s'offrent à vous :

• Paiement direct

Vous lui remettez le ou les chèques. Il les envoie ensuite au CR CESU ou les dépose à sa banque accompagnés des bordereaux de remise de chèque fournis par le CR CESU. Son compte sera ensuite crédité.

• Paiement flash par Internet

Vous vous rendez dans l'espace bénéficiaire du site www.chequedomicile.fr en utilisant le Code CESU qui figure sur votre chéquier. Vous pouvez payer les heures dues par virement bancaire sur le compte de l'intervenant en sélectionnant le numéro du chèque que vous souhaitez utiliser.

Vous cherchez quelqu'un ?

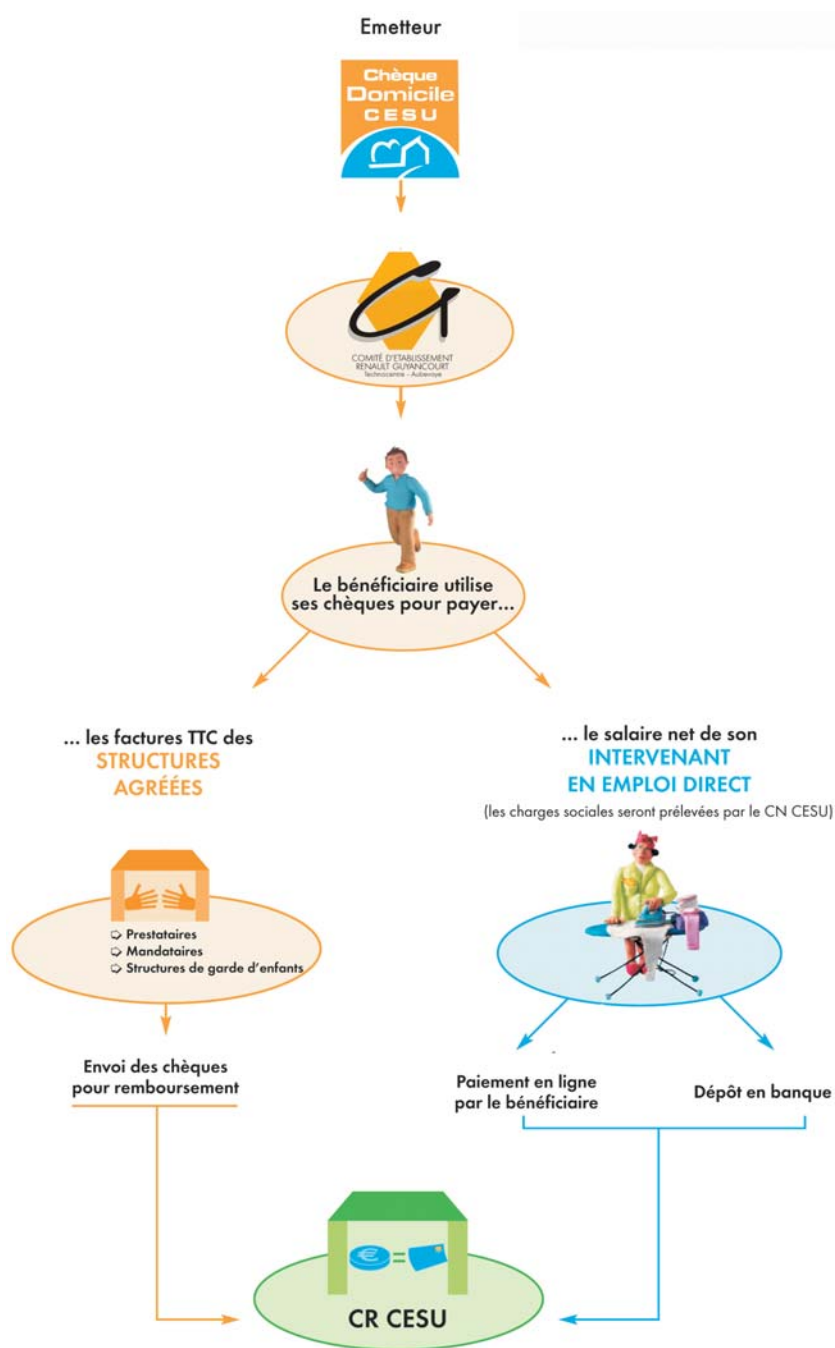
- Contactez la plate-forme Réseau de CHEQUE DOMICILE : n° **AZUR 0810 810 840** (prix d'un appel local) **du lundi au vendredi de 7h45 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30**. Des conseillers Réseau sont là pour vous orienter vers le prestataire qui répondra exactement à votre besoin.

- Rendez-vous sur le site Internet www.chequedomicile.fr en cliquant sur «trouver un intervenant» et accédez à la liste des prestataires intervenant sur votre commune.

Et si ma facture dépasse le montant de mes chèques CESU ?

Vous réglez la facture avec vos Chèques Domicile CESU et faites l'appoint avec un autre moyen de paiement si nécessaire.

En bref



Une question ? une précision ?

PLATE-FORME CHEQUE DOMICILE : **N° AZUR 0810 810 840** (prix d'un appel local)
DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H45 À 19H00 ET LE SAMEDI DE 8H À 12H00.

Vous avez des questions concernant l'aide et ses conditions d'attribution ?

- Adressez un mail au CE RENAULT TECHNOCENTRE : ce-tcr.enfance@renault.com
- Téléphone : 01.76.85.29.94 ou le 01.76.85.49.10

Votre CE sur Internet : www.cerenaultg.fr